RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parc national de la Vanoise

Acte d'engagement n° 13-2026

OPERATION

Réalisation du magazine périodique du Parc national de la Vanoise 2026-2029

MAITRISE DE L'OUVRAGE

Parc national de la Vanoise

DESTINATAIRE DE L'OUVRAGE :

Le Parc national de la Vanoise
Établissement public national à caractère administratif
135 rue du docteur Julliand – 73000 Chambéry
Pouvoir adjudicateur : représenté par le Directeur, Monsieur Xavier EUDES

PASSATION DU MARCHE

Marché public de services passé selon la procédure adaptée (Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1).
Personne habilitée à donner les renseignements *:* Élisabeth Berlioz, chargée de mission communication.
Tél. : 06 70 67 70 46. Mél : elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr
Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de novembre 2026.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'agent comptable de l'Office Français de la Biodiversité,
Site de Vincennes
5 Square Felix Nadar
91000 VINCENNES.

Fondé de pouvoir :
Office Français de la Biodiversité
Groupement comptable des établissement rattachés
Immeuble Tabella
125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

- **<u>LE TITULAIRE</u> :**

M.agissant au nom et pour le compte de : *(intitulé complet de la société, raison sociale et forme juridique ET préciser la qualité* de Mandataire *en cas de groupement)*

.....…….

Domicilié à :

.....

Ayant son siège social :

.....

Immatriculé à l'INSEE :

- *numéro d'identité d'établissement SIRET* :

.....

- *numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés* :

.....

est invité par le Parc national de la Vanoise, maître d'ouvrage à exécuter les prestations -objet du présent marché- dans les conditions définies ci-après.

1. NATURE DES PRESTATIONS

Le présent marché concerne la réalisation du magazine périodique du Parc national de la Vanoise pour les parutions des années 2027, 2028 et 2029, soit 6 numéros (quantité indicative).

La prestation comprend la réalisation complète, depuis la création du chemin de fer jusqu'à la livraison du magazine imprimé, pour chaque numéro. Il est attendu une régularité de production, à raison de 2 numéros par an : un printemps-été et un automne-hiver.
Des numéros spéciaux thématiques non prévus à ce stade pourraient également être réalisés selon opportunité, sur la base des prix indiqués au bordereau des prix.

2. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché, particulières et générales, sont listées dans le cahier des charges de l'opération.

- 3. DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION ET PENALITES

a) *Durée du marché*

Le présent marché est conclu avec le prestataire retenu pour une durée d'un an, à compter de la notification du marché, reconductible tacitement 2 fois pour une période d'un an (soit une durée totale maximale de 3 années), dans les mêmes conditions techniques et administratives. Les prix pourront être révisés à chaque reconduction.

Le marché peut cependant être dénoncé, par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis minimum d'un mois, avant la date anniversaire de la notification du marché. La non-reconduction du marché ne donne lieu à aucun versement d'indemnité, de quelque nature que ce soit, par le prestataire ou le Parc national de la Vanoise.

L'exécution sera déclenchée par l'émission de bons de commande du Directeur du Parc national de la Vanoise, au fur et à mesure des besoins.
Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

b) *Délais d'exécution*

L'exécution sera déclenchée par l'émission de bons de commande du Directeur du Parc national de la Vanoise, au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Le 1er numéro devra paraître au **15 avril 2027** au plus tard (voir § 2.1, c) Planning du cahier des charges).

c) *Pénalités*

Les pénalités pour retard seront fixées de manière forfaitaire : Elles seront de 100 (cent) euros TTC par jour calendaire de retard non dûment justifié et constaté contradictoirement.

4. NATURE DU PRIX

a) *Nature des prix*

Les prix sont fermes pour la première année.
Ils pourront être révisés en cas de reconduction à la date anniversaire de notification du marché, suivant la formule suivante :

$$P = Po \times ICHTrev\text{-}TS\ IC / ICHTrev\text{-}TS\ ICo$$

dans laquelle :
P= prix révisé
Po= prix à la date de notification du marché ou à la date de la précédente révision
ICHTrev-TS IC= Indice mensuel du coût horaire du travail révisé (salaires et charges) - tous salariés - dans le secteur de l'information et de la communication publié sur le site de l'INSEE à la date de révision
ICHTrev-TS ICo= Indice mensuel du coût horaire du travail révisé (salaires et charges) - tous salariés - dans le secteur de l'information et de la communication publié sur le site de l'INSEE à la date de notification du marché ou à la date de la précédente révision.
(Pour mémoire, ICHTrev-TS IC (base 100 en décembre 2008) – identifiant 001565192 : dernier indice connu juin 2026 : 145.4 publié le 15/09/2026)

- 5. MONTANT DU MARCHÉ

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande avec un **montant maximum de 89 000 €HT soit 97 900 €TTC** pour la durée totale du marché (sur la base du bordereau des prix remis à l'offre, **joint au présent acte d'engagement).**

6. MODALITES DE REGLEMENT

6.1 - Les factures sont établies sur la base du bordereau des prix remis à l'offre.

6.2 - Le paiement sera effectué par virement administratif à 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture par le maître d'ouvrage au crédit du compte précisé au paragraphe 7 – Paiements.

Le paiement est réputé effectué à la date de validation du mandat par le comptable public.

En cas de dépassement du délai de paiement ci-dessus fixé, les dispositions des articles L2192-12 à 14 et R2192-31 à 36 du Code de la Commande Publique s'appliquent (intérêts moratoires et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement).

7. PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après (1) :

Compte ouvert au nom de : ……..……..

Domiciliation : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée à l'entreprise dans un délai de 160 jours à compter de la date de remise des offres.

(1) *Joindre en retour un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).*

- 8. ENGAGEMENTS DU TITULAIRE

Je certifie sur l'honneur :

1/ - Être habilité à représenter et à engager la société ci-dessus désignée ;

2/ - Ne pas être en redressement judiciaire, ou, dans le cas contraire, fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

3/ - Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir ;

4/ - Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5 du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers ;

5/ - Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

6/ - Satisfaire aux obligations sociales et fiscales.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus aux 2/, 3/ et 5/ ci-dessus ou si le candidat ne produit pas par la suite les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, le marché pourra être résilié aux frais et risques du déclarant par décision du pouvoir adjudicateur.
Ce marché pourra être suivi après résiliation d'un autre marché. Les excédents de dépenses éventuels seront prélevés sur les sommes pouvant être dues au déclarant, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance.

Fait en un seul original, à le

La société (2)
Nom et Prénom

(2) *Mention manuscrite « Lu et approuvé » suivi du cachet et de la signature du représentant*

- 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE (partie à compléter par le Maître d'Ouvrage)

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande avec un **montant maximum de 89 000 €HT, soit 97 900 €TTC (quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros TTC)** pour la durée totale du marché (sur la base du bordereau des prix remis à l'offre, **joint au présent acte d'engagement).**

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

À Lyon, le
Le contrôleur budgétaire régional,

A Chambéry, le
le pouvoir adjudicateur,

Xavier EUDES, Directeur

10.NOTIFICATION

Reçu notification du marché le

A le

Le titulaire (*Mention manuscrite « Lu et approuvé » suivi du cachet et de la signature du titulaire*)
Nom et Prénom

- **11. NANTISSEMENT**

(*Conformément à l'article R2191-46 du Code de la Commande Publique, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*)

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

4 La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

et devant être exécutée paren qualité

de membre d'un groupement d'entreprises de sous-traitant

Comptable assignataire des paiements :

Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur l'agent comptable de l'Office Français de la Biodiversité,
Site de Vincennes
5 Square Felix Nadar
91000 VINCENNES

Fondée de pouvoir :
Office Français de la Biodiversité
Groupement comptable des établissement rattachés
Immeuble Tabella
125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

A , le

Signature (3)

(3) Date et signature originales

-

- **12. Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance** (***A renseigner autant de fois que nécessaire)***

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres)* :

.....
.....
.....

Montant initial :

- Ramené à :

Ou - Porté à :

A , le

Signature